



Une région fortement touchée par les différentes formes de fragilités sociales

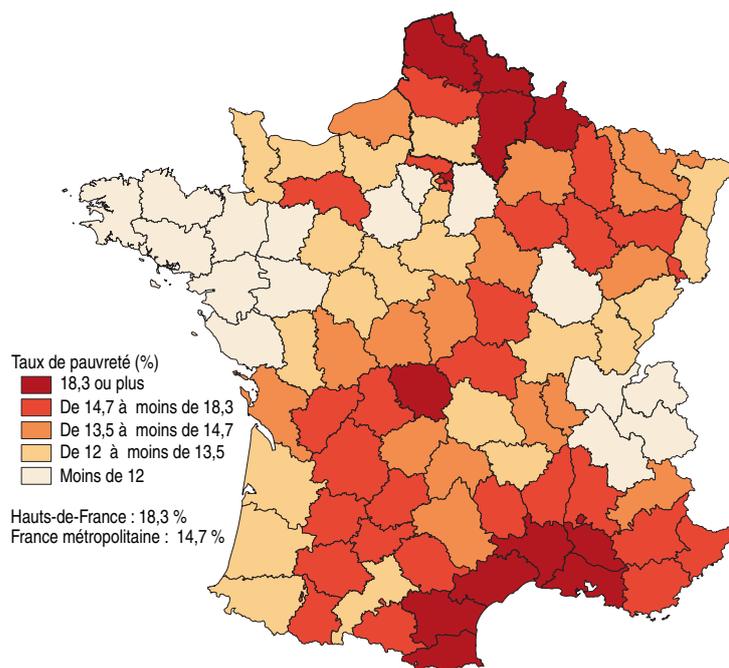
Dans les Hauts-de-France, 18,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2014, soit le taux le plus élevé de France métropolitaine après la Corse. Toutefois, la pauvreté ne se limite pas à l'aspect monétaire. Dans la région, de nombreux indicateurs socio-économiques sont en effet plus défavorables : surendettement, taux de chômage, niveau de diplôme, illettrisme, pauvreté des locataires, recours aux soins. La scolarisation précoce y est toutefois plus développée que dans les autres régions, à l'exception de la Bretagne. Hormis l'Oise, la précarité est marquée dans les quatre autres départements régionaux, en particulier dans l'Aisne et le Pas-de-Calais qui cumulent d'importantes fragilités sociales.

Yohan Baillieul, Sophie Éblé

Les Hauts-de-France sont, après la Corse, la deuxième région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté en 2014 (*définitions et figure 1*). Un million de personnes, soit 18,3 % de la population régionale, est en situation de pauvreté en 2014, contre 14,7 % en France métropolitaine. La pauvreté concerne plus fortement certains types de ménages, et de manière plus prononcée dans la région qu'en France métropolitaine. En particulier, les familles monoparentales et nombreuses, relativement plus présentes dans la région, sont les plus touchées (taux de pauvreté respectivement de 38 et 33 %). De même, dans la région la plus jeune de France métropolitaine après l'Île-de-France, les ménages jeunes sont plus souvent en situation de pauvreté (30 %).

1 Une pauvreté élevée dans quatre départements sur cinq des Hauts-de-France

Taux de pauvreté par département en 2014



Une fragilité sociale multidimensionnelle

Dans les Hauts-de-France, les fragilités sociales se cumulent et, au-delà de l'aspect monétaire, les risques de pauvreté sont multiples : situation sur le marché du travail défavorable, moindre niveau de

qualification des actifs, surendettement, moindre recours aux soins. Ainsi, le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS), mis en place en 2013 au niveau national et décliné dans les régions, vise à lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes (*encadré 1*).

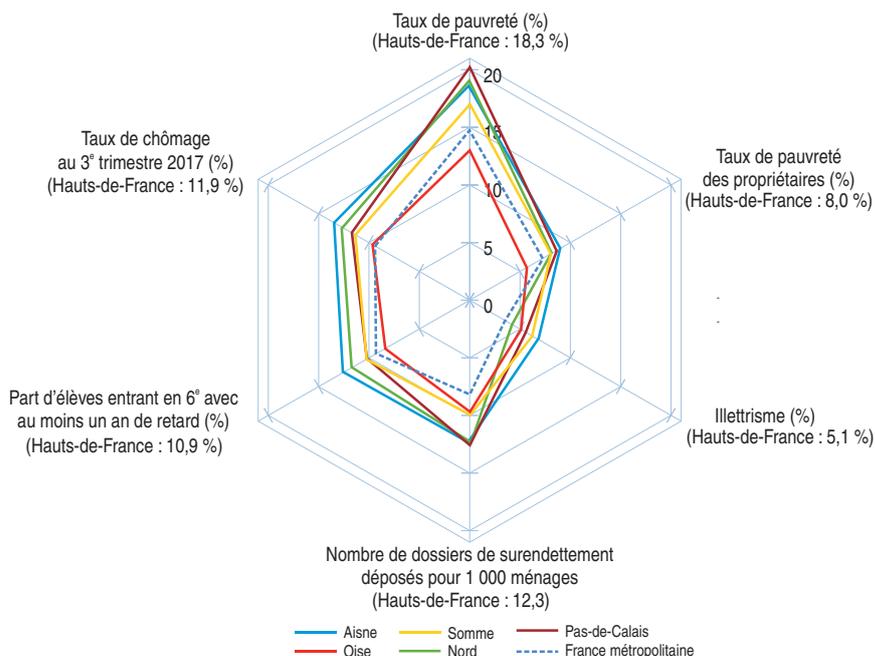
Au sein de la région, les indicateurs socio-économiques sont globalement plus défavorables dans l'Aisne (*figure 2*). Par exemple, le taux de chômage est le plus élevé de la région et les situations d'illettrisme sont plus fréquentes. Il ne s'agit cependant pas du département des Hauts-de-France le plus pauvre d'un point de vue monétaire. Son taux de pauvreté (18,6 %) est inférieur à celui du Pas-de-Calais (20,2 %) et du Nord (18,8 %). Avec un taux de pauvreté de 12,8 %, l'Oise est le département dont le profil se rapproche le plus de la moyenne métropolitaine malgré des écarts plus importants sur certaines dimensions (illettrisme par exemple).

Au sein d'un département, les situations de pauvreté peuvent être localement contrastées : l'EPCI de Creil, dans l'Oise, est ainsi le cinquième EPCI le plus pauvre de France métropolitaine (28,1 %), sur environ 1 250 EPCI. Il est pourtant limitrophe de l'EPCI de Chantilly, où le taux de pauvreté est cinq fois moindre. Outre l'EPCI de Creil, cinq EPCI de la région font partie des vingt EPCI où le taux de pauvreté est le plus élevé : Maubeuge et Fourmies dans le Nord, Hirson dans l'Aisne, Calais et Lens dans le Pas-de-Calais.

Les difficultés financières se traduisent dans la région par un surendettement plus fréquent (*définitions*) : 12 dossiers de surendettement pour 1 000 ménages sont déposés auprès de la Commission de la Banque de France. Ce taux est le plus élevé de France métropolitaine, 8 ménages sur 1 000 effectuent cette démarche en moyenne. Le Pas-de-Calais, l'Aisne et le Nord se classent aux trois premiers rangs métropolitains (environ 13 dossiers déposés pour 1000 ménages). En France métropolitaine, le surendettement n'est cependant pas toujours lié à un taux de pauvreté élevé. Par exemple, l'Eure et la Seine-Maritime, départements où le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne métropolitaine, présentent un surendettement important (environ 11 dossiers pour 1000 ménages). En revanche, en Haute-Corse, dans le Gard et l'Hérault, le taux de pauvreté est bien supérieur à la moyenne métropolitaine (plus de 19 %), et le nombre de dossiers déposés nettement plus faible (entre 4,2 et 6,6).

2 Des départements socialement fragiles

Indicateurs socio-économiques dans les départements des Hauts-de-France

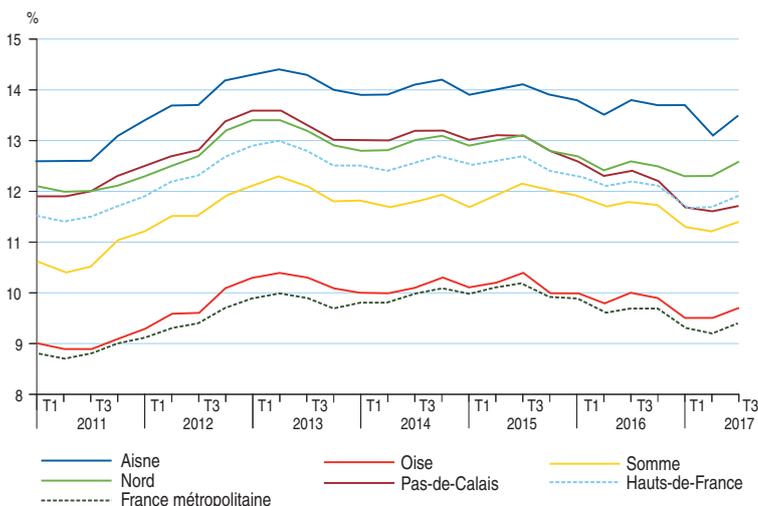


Note : la moyenne des Hauts-de-France est indiquée entre parenthèses.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014 ; Ministère de la défense-DSN, MENESR-DEPP, JDC 2015 ; Banque de France 2015.

3 L'Aisne, département régional le plus touché par le chômage

Évolution du taux de chômage entre 2011 et 2017 dans les départements des Hauts-de-France



Source : Insee, taux de chômage localisés 2011-2017.

Encadré 1 : un plan national décliné dans les régions

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) a été adopté au niveau national en 2013. Il a fait l'objet de mesures de portée nationale et de déclinaisons régionales.

Par exemple, la prime d'activité, dispositif inscrit dans la feuille de route du PPPIS, a été mise en place au 1^{er} janvier 2016 par la fusion de la Prime pour l'emploi (PPE) et du Revenu de solidarité active (RSA activité). Elle a pour objet d'inciter les travailleurs aux ressources modestes à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle. Elle cible davantage les actifs les plus modestes que les deux dispositifs précédents et son taux de recours est plus élevé que celui du RSA activité. Cette mesure a un effet à la baisse sur le taux de pauvreté au niveau national. En 2016, 22 % des allocataires des Caisses d'allocations familiales bénéficient de cette prime dans la région, soit 2 points de plus que la moyenne métropolitaine. Le Pas-de-Calais est le département qui compte le plus de bénéficiaires (24 %), suivi de l'Aisne (23 %). Dans la région, les principaux bénéficiaires de la prime d'activité (travailleurs aux revenus modestes, actifs à la tête d'une famille monoparentale et jeunes actifs de 18 à 24 ans) sont surreprésentés. L'impact de cette mesure sur la baisse de la pauvreté au niveau national pourrait donc se traduire de manière plus forte dans les Hauts-de-France.

Dans quatre régions, dont les Hauts-de-France, un réseau de Points conseil budget (PCB), visant à prévenir le surendettement et à accompagner les publics qui font face à des difficultés financières, est expérimenté. Les PCB sont des lieux qui permettent à ces publics de bénéficier de conseils personnalisés concernant la gestion de leur budget ou leur situation financière. Dans les Hauts-de-France, l'expérimentation a été lancée le 4 mars 2016 avec 18 PCB sélectionnés.

Le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine

Taux de chômage et pauvreté sont étroitement liés : un taux de chômage élevé va généralement de pair avec une pauvreté importante. Dans les Hauts-de-France, le taux de chômage est le plus élevé de France métropolitaine au 3^e trimestre 2017 : 11,9 % contre 9,4 % (figure 3). Il est en légère hausse par rapport au premier trimestre 2011 : +0,4 point contre +0,6 point au niveau national. L'Aisne est le département le plus en difficulté, avec un taux de chômage qui atteint 13,5 % au troisième trimestre 2017. Le Pas-de-Calais est le département où la baisse du chômage a été la plus marquée depuis le deuxième trimestre 2013 : le taux de chômage y est désormais inférieur à la moyenne régionale (11,7 %). Il s'agit du seul département de la région pour lequel le taux de chômage en 2017 est inférieur à son niveau de 2011.

Des actifs moins souvent qualifiés

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer les difficultés d'accès à l'emploi dans la région : niveau de qualification plus faible, moindre mobilité des actifs, illettrisme. En 2014, 21 % des actifs n'ont aucun diplôme contre 18 % en France métropolitaine. Une partie des jeunes de la région est aussi confrontée à d'importantes difficultés d'insertion : 29 % des 18-25 ans ne sont ni en emploi ni en formation (23 % en France métropolitaine). Cela est lié au déficit de formation plus marqué dans la région : le retard à l'entrée en 6^e est le deuxième plus important de France métropolitaine après la Corse. À la rentrée 2016, il concerne 11 % des élèves (9,3 % en France métropolitaine). La Thiérache, située à la frontière du Nord et de l'Aisne, est particulièrement confrontée à cette difficulté : 15,4 % des élèves ont un an de retard à l'entrée en 6^e.

L'illettrisme est également plus fortement présent que dans les autres régions : 5,1 % des jeunes de 17 ans ayant participé à la journée défense et citoyenneté en 2015 sont concernés, contre 3,6 % en France métropolitaine. Or, la plus faible maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul est un frein pour accéder à un emploi qualifié. Quatre des cinq départements régionaux font partie des cinq départements de France métropolitaine avec le taux d'illettrisme le plus élevé. L'Aisne est le département où le taux est le plus haut (6,9 %), suivi de la Somme (6,2 %) et du Pas-de-Calais (5,5 %). L'Oise, dont le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne métropolitaine, présente un taux d'illettrisme important (5,1 %, 5^e rang métropolitain). Enfin, le Nord a le taux d'illettrisme le plus faible de la région (4,2 %, 22^e rang métropolitain).

Des locataires très concernés par la pauvreté

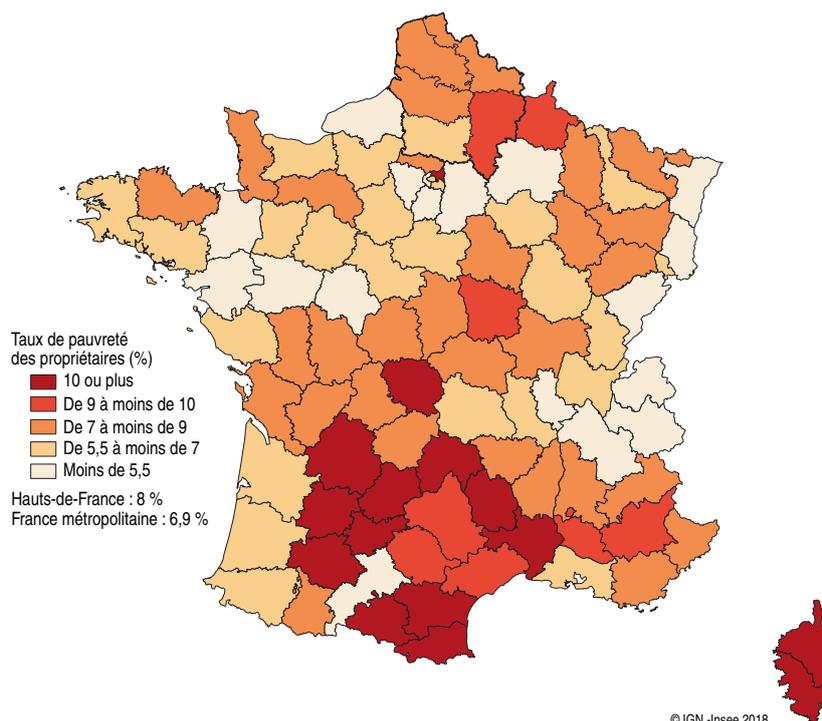
Dans les Hauts-de-France, comme en France métropolitaine, quatre ménages sur dix sont locataires, soit environ 985 000 ménages. Parmi eux, 34 % vivent sous le seuil de pauvreté, soit 7 points de plus que la moyenne métropolitaine. Il s'agit du taux le plus élevé de France métropolitaine. Ceci est notamment lié à la présence plus importante du parc locatif social, les locataires de logements sociaux représentant 20 % de la population contre 16 % au niveau métropolitain. Les logements locatifs sociaux se concentrent dans les grandes agglomérations régionales, notamment l'agglomération lilloise, dans le bassin minier ou encore le Val de Sambre. Près de 40 % des locataires de ces logements sont en situation de pauvreté dans la région, soit 6 points de plus qu'en France métropolitaine. C'est le deuxième taux le plus élevé après la Corse. Quatre des cinq départements régionaux ont un taux d'au moins 40 % : l'Aisne et la Somme (43 %), le Pas-de-Calais (41 %) et le Nord (40 %). Dans l'Oise, le taux est égal à celui de France métropolitaine (34 %).

La pauvreté des propriétaires, accédants et non-accédants, est plus concentrée géographiquement dans les départements du sud de la France où le taux dépasse souvent 10 %, notamment dans la région Occitanie. Dans la région, il s'élève à 8 %, soit un écart de moins d'un point avec la France métropolitaine. Les taux varient de 5,6 % dans l'Oise à 9,1 % dans l'Aisne.

Aux loyers, qui représentent une part substantielle dans le budget des locataires, s'ajoutent d'autres dépenses, parfois conséquentes, comme les dépenses d'énergie (chauffage, etc.). Parmi les dossiers de surendettement de l'année 2016, 45 % d'entre eux présentent un impayé d'énergie dans la région, soit 5 points de plus qu'au niveau métropolitain. Comme en France métropolitaine, cette part est en hausse de trois points par rapport à 2013. Avec 45 % de dossiers présentant un impayé d'énergie en 2016, l'Aisne se positionne au même niveau que le Nord et la moyenne régionale alors qu'il s'agissait en 2013 du département avec la part la plus élevée de la région (46 % contre 42 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'importance des impayés d'énergie dans la région. D'une part, le climat régional nécessite une consommation de chauffage importante, avec un risque de précarité énergétique accru. D'autre part, davantage de ménages vivent dans des maisons individuelles ou dans des logements anciens plus énergivores. En particulier, le parc de logements des résidences principales de la région est ancien : 55 % des logements ont été construits avant 1970 (contre 47 % en France métropolitaine), soit avant que n'aient été mises en place les premières réglementations énergétiques. Ce constat concerne plus particulièrement l'Aisne (62 % des logements datent d'avant 1970), le Nord (57 %) et la Somme (56 %). Dans les territoires moins densément peuplés, notamment dans les EPCI de la Thiérache, cette problématique ressort fortement : près

4 Le taux de pauvreté des propriétaires est proche de la moyenne métropolitaine

Taux de pauvreté des propriétaires par département en 2015



Source : Insee, Fideli 2015.

Encadré 2 : une scolarisation précoce favorisée par les politiques publiques

L'un des objectifs du PPPIS est d'améliorer la scolarisation des enfants de deux ans. L'immersion précoce dans le cadre de l'école apparaît comme un levier de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, en particulier dans les quartiers d'éducation prioritaire. Elle contribuerait aussi au retour des parents vers l'emploi. La scolarisation précoce est ainsi largement encouragée dans les territoires défavorisés, avec pour objectif de scolariser 30 % des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées. Cet objectif de scolarisation a été porté à 50 % des enfants de moins de trois ans scolarisés en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+).

Avant la mise en place de ces mesures, la loi d'orientation de 1989 prévoyait que la scolarisation précoce soit développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. Ces mesures ont favorisé l'accueil des moins de trois ans dans les écoles maternelles des départements du Pas-de-Calais et du Nord. À la rentrée 2015, 33 % des enfants de deux ans sont scolarisés dans le Nord et 28 % dans le Pas-de-Calais. Dans les trois autres départements de la région, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est inférieur à 20 %, et même 10 % dans l'Oise. Le Nord et le Pas-de-Calais contribuent donc au taux régional élevé. Dans la région, à la rentrée 2015, un quart des enfants de deux ans est scolarisé, soit deux fois plus qu'au niveau métropolitain. Toutefois, les études récentes menées au niveau national pour mesurer l'impact de la scolarisation précoce sur la réussite scolaire n'ont pas permis de conclure à un effet significatif.

de trois logements sur quatre ont été construits avant 1970. Le risque de présenter des impayés d'énergie est d'autant plus important dans ces espaces qu'ils accueillent des populations parmi les plus pauvres de la région, avec des capacités de rénovation de l'habitat limitées.

Un moindre recours aux soins

Depuis le 1er janvier 2000, la Couverture maladie universelle (CMU) garantit aux personnes dont les revenus sont les plus faibles le droit à une couverture maladie complémentaire : la CMU complémentaire (CMU-C). Cette dernière joue un rôle protecteur en permettant aux personnes disposant de faibles ressources d'accéder aux soins. Dans les Hauts-de-France, le taux de recours à la CMUC est le plus élevé de France métropolitaine (71 % en 2013 contre 63 %). Il dépasse 68 % dans quatre départements de la région, et culmine à 73 % pour le département du Pas-de-Calais. L'Oise est le seul département à avoir un taux de recours inférieur à la moyenne métropolitaine.

La population régionale recourt par ailleurs moins souvent aux soins. Parmi les personnes consommant au moins un soin au cours de l'année 2014, 38 % ont eu recours aux soins dentaires, soit le taux le plus faible de France métropolitaine (41 %). Il est encore plus faible parmi les bénéficiaires de la CMU-C (34 % contre 38 %). Les départements les plus touchés par la pauvreté ne sont pas ceux qui recourent le moins aux soins dans la région : seuls 35 % des personnes consommant au moins un soin dans la Somme et l'Oise ont eu recours aux soins dentaires contre 39 % dans le Nord, 38 % dans le Pas-de-Calais et 37 % dans l'Aisne.

Le moindre recours aux soins peut être en partie lié à la plus faible densité médicale. Si la région dispose d'une densité de médecins généralistes comparable à celle de France métropolitaine, elle est sous-dotée en médecins spécialistes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage (revenus d'activité, retraites et pensions, revenus du patrimoine et prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

Le **taux de pauvreté** correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian calculé sur la France métropolitaine. Ce seuil est estimé à partir de la source Filosofi (fichier localisé social et fiscal) à 12 222 euros annuel en 2014 pour une personne seule, soit près de 1 020 euros par mois. Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) est la source de référence.

Un ménage est en situation de **surendettement** s'il ne parvient plus de façon durable à rembourser ses mensualités de crédits ou plus généralement à faire face à ses dettes non professionnelles. Les données proviennent de la Banque de France.

Suivi partenarial

DRJSCS : Julien Kounowski, Maud Allanic, Anne Duchemin, Adrien Sansone.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédactrice en chef :
Nadine Lhuillier

Référent étude qualité :
Laure Crusson

ISSN 2493-1292
ISSN en ligne 2492-4253
© Insee 2018

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anais Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- « Fragilité sociale dans les Hauts-de-France : la crise a renforcé les inégalités territoriales », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 45, mars 2017.
- « Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 33, décembre 2016.
- « Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », *France stratégie, Note de synthèse*, janvier 2018.

